

# REMISE À NIVEAU SSIAP 1, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES DE NIVEAU 1 (SSIAP 1) - DIPLOME D'AGENT DE SERVICE

## Certification RS5641

### OBJECTIFS

Remise à niveau des Agents de Sécurité Incendie habilités SSIAP1.

**Agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes** intervenant dans des établissements recevant du public, conformément à la réglementation en vigueur et à l'arrêté du 2 mai 2005 consolidé.

Renouvellement de la **certification SSIAP1**.

Obligatoire si dépassement du délai légal de 3 ans.

### CONTENU

**SÉQUENCE 1 : Fondamentaux de sécurité incendie** = 3 heures (hors examen)

Évacuation des occupants

Accessibilité et mise en service des moyens de secours

Principes généraux (déclinaison du règlement) de sécurité.

**SÉQUENCE 2 : Prévention** = 5 heures (hors examen)

Évolution de la réglementation (nouveaux textes)

Accessibilité du public

**SÉQUENCE 3 : Moyens de secours** = 3 heures (hors examen)

Agents extincteurs + SSI

Moyens d'extinction

**SÉQUENCE 4 : Mises en situation d'intervention** = 6 heures (hors examen)

Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

L'action face à différents contextes :

- Fumées, incendie
- Évacuation des occupants
- Prise en charge d'une victime
- Dangers imminents
- Non-respect des consignes de sécurité
- Levée de doute, etc.

L'utilisation des moyens de communication mobile.

**SÉQUENCE 5 : Exploitation du PC Sécurité** = 2 heures (hors examen)

Différents matériels du poste de sécurité

Réception des appels d'alerte interne

Accueil des secours

Information de la hiérarchie

**SÉQUENCE 6 : Rondes de sécurité et surveillance des travaux** = 2 heures (hors examen)

Objectif de la ronde

Modalités de réalisation

Contrôle des rondes et renseignement de la main courante

Utilisation des moyens de communication mobiles

Mesures adaptées de protection des travaux

### PUBLICS

Tout public.

### PRÉ-REQUIS

Titulaire des diplômes SSIAP1 ou d'une équivalence telle que définie dans l'arrêté du 02 mai 2005 consolidé.

Le candidat devra fournir une copie certifiée conforme de son diplôme en vigueur SSIAP1.

Le candidat devra fournir son attestation PSC1 ou SST en cours de validité.

### DÉLAI D'ACCÈS

Clôture des inscriptions un mois avant le début de formation.

### MODALITÉS D'ADMISSION

Admission sur dossier

Après entretien

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation individualisée accompagnée

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve orale avec un jury

Dossier professionnel

### VALIDATION

Validation délivrée par le service Départemental d'Incendie Sécurité et Secours

+ d'informations sur cette certification (libellé exact du diplôme, nom du certificateur, date d'enregistrement de la certification) en cliquant sur :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5641/>



### DURÉE INDICATIVE

21 heures validation finale incluse.

Hors positionnement et travail personnel.  
(durée ajustable selon votre situation : consultez-nous).

### DATES DE SESSION(S)

**Les 2, 8 et 9 décembre 2026**

### LIEU(X) DE FORMATION

GRETA Ardèche Drôme

Lycée Marius Bouvier

60 route de Lamastre

07300 **TOURNON-SUR-RHÔNE**

### CONTACT

04 75 82 37 90

[contact@greta-ardechedrome.fr](mailto:contact@greta-ardechedrome.fr)

**NIVEAU DE SORTIE**

Sans équivalence de niveau

**SERVICE VALIDEUR**

Service Départemental d'Incendie Sécurité et Secours

**TARIF**

325,5 € (coût maximum de la formation)

**MODALITÉS DE FINANCEMENT CPF**

CPF

Financement individuel

Fonds publics, France Travail ou Région, sous réserve d'éligibilité

**DÉBOUCHÉS / MÉTIERS / EMPLOIS**

Agent/e de sécurité

Agent/e de sûreté ferroviaire

**ACCESSIBILITÉ**

Un référent handicap est disponible pour étudier les conditions d'accès à la formation.

**INDICATEURS 2024****Taux de satisfaction**

100% de satisfaction pour cette formation

MAJ le 22/04/2026

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site internet, en bas de la page d'accueil.

**LES SITES DE FORMATION DU GRETA ARDÈCHE DRÔME**

ANNONAY - AUBENAS - CHOMÉRAC - CREST - CRUAS - DIE - LARGENTIÈRE - MONTÉLIMAR - NYONS - PIERRELATTE - PRIVAS - ROMANS-SUR-ISÈRE - TAIN L'HERMITAGE - THUEYTS - TOURNON-SUR-RHÔNE - VALENCE - VALS-LES-BAINS